

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06679

Numéro SIREN : 480 107 911

Nom ou dénomination : Safran Electronics & Defense

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2019 sous le numéro de dépôt 17826

MAZARS

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 372 884 426,40 €

18/20 Quai du point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt

480 107 911 RCS NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme » de l'annexe aux comptes annuels, certains des contrats sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Cette méthode nécessite une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation et des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société pour le suivi de ces contrats, ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations sur la base des informations disponibles dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 15 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



GAËL LAMANT



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2018

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	27

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2018</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 341 898	1 352 680
Production stockée		(30 645)	4 359
Production immobilisée		15 577	16 256
Transfert de charges d'exploitation	4.2	5 235	7 521
Reprises sur amortissements et provisions		106 913	76 856
Autres produits		9 917	14 775
Produits d'exploitation (1)		1 448 895	1 472 447
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(739 186)	(767 955)
Achats stockés d'approvisionnement		(342 468)	(375 987)
Matières premières		(342 468)	(375 987)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 669)	6 612
Achats de sous-traitance		(142 746)	(121 750)
Achats non stockés de matières et fournitures		(57 790)	(77 086)
Services extérieurs		(191 513)	(199 744)
Impôts, taxes et versements assimilés		(37 210)	(37 928)
Charges de personnel		(524 310)	(558 557)
Salaires et traitements		(324 653)	(343 105)
Charges sociales		(199 657)	(215 452)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(163 740)	(128 604)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(48 198)	(41 320)
Sur actif circulant: dépréciations		(54 830)	(25 740)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(60 712)	(61 544)
Autres charges		(5 350)	(7 060)
Charges d'exploitation (2)		(1 469 796)	(1 500 104)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(20 901)	(27 657)
Produits financiers		54 772	18 367
Charges financières		(2 406)	(5 009)
Résultat financier	4.3	52 366	13 358
Résultat courant (avant impôts)		31 465	(14 299)
Produits exceptionnels		850 186	25 354
Charges exceptionnelles		(191 548)	(16 136)
Résultat exceptionnel	4.4	658 638	9 218
Participation des salariés		(5 639)	(6 095)
Impôts sur les bénéfices	4.5	32 140	42 520
Total des produits		2 353 853	1 516 168
Total des charges		(1 637 249)	(1 484 824)
Bénéfice / (Perte) net(te)		716 604	31 344

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF					
	Note	31.12.2017	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2018
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	3.1	9 947	59 869	49 317	10 552
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		2 475	52 397	49 317	3 080
Immobilisations corporelles	3.1	247 152	707 393	445 567	261 826
Immobilisations financières	3.1	127 439	181 999	53 608	128 391
Titres de participations		118 226	172 860	53 571	119 289
Autres immobilisations financières		9 213	9 139	37	9 102
Total Actif immobilisé		384 538	949 261	548 492	400 769
Stocks et en-cours	3.2	405 671	464 221	43 706	420 515
Avances et acomptes versés	3.3	16 616	16 503	-	16 503
Créances clients et comptes rattachés	3.3	732 661	780 048	16 178	763 870
Autres créances	3.3	986 535	277 135	232	276 903
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	1 470	964	-	964
Charges constatées d'avance	3.6	3 098	4 461	-	4 461
Total Actif circulant		2 146 051	1 543 332	60 116	1 483 216
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-		-
Total actif		2 530 589	2 492 593	608 608	1 883 985
PASSIF					
			Note	31.12.2017	31.12.2018
(en milliers d'euros)					
Capital social			3.8	372 884	372 884
Autres éléments de capitaux propres			3.8	45 695	48 535
Provisions réglementées			3.8	64 223	68 660
Résultat de l'exercice			3.8	716 604	31 344
Capitaux propres				1 199 406	521 423
Avances et dettes conditionnées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges			3.9	200 265	217 228
Emprunts obligataire			3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD			3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières			3.10	20 482	22 356
Avances et acomptes reçus			3.10	702 479	722 768
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.10	190 803	178 541
Autres dettes			3.10	177 147	178 388
Produits constatés d'avance			3.12	40 007	43 281
Dettes financières, d'exploitation et diverses				1 331 183	1 362 562
Ecart de conversion - Passif			3.13	-	-
Total passif				2 530 589	1 883 985

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 883 985 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 344 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur 2018, Safran Electronics & Defense a vendu le site d'Argenteuil.

Le prix de cession étant de 7 450 KE soit 8 940 KE TVA incluse, l'acquéreur a payé une partie du montant à la signature de l'acte, soit 3 300 KE.

Le solde soit la somme de 4 150 KE est payable à terme soit :

- au jour de la délibération de l'autorité compétente approuvant l'évolution du PLU permettant le projet envisagé par l'acquéreur.
- ou au plus tard à l'issue des 48 mois à compter de la date de signature soit en mars 2022.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2018-01 du 20 avril 2018 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2017 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'achèvement

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

L'accord d'intéressement 2014 étant arrivé à son terme, un nouvel accord d'intéressement a été signé le 21/06/2017 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2017, 2018 et 2019.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2017	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	49 132	1 205	2 060	-	52 397
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	56 604	1 205	2 060	-	59 869
Terrains	12 004	108	-	(1 335)	10 777
Constructions	166 481	9 673	4 296	(8 339)	172 111
Installations, matériel, outillages	391 664	15 797	23 018	(1 365)	429 114
Autres immobilisations corporelles	49 642	559	779	(26)	50 954
Immobilisations corporelles en cours	44 939	29 651	(30 153)	-	44 437
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	664 730	55 788	(2 060)	(11 065)	707 393
Participations financières	171 077	1 783	-	-	172 860
Créances rattachées à des participations	4 032	885	-	-	4 917
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	3 844	(926)	-	-	2 918
Autres immobilisations financières	1 325	(70)	-	-	1 255
Immobilisations financières	180 327	1 672	-	-	181 999

Amortissements

	31.12.2017	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	42 916	2 659	-	(846)	-	44 729
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	846	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	42 916	2 659	-	-	-	45 575
Terrains	3 974	222	-	-	(550)	3 646
Constructions	76 390	7 718	-	-	(7 041)	77 067
Installations, matériel, outillages	285 466	26 871	-	-	(1 271)	311 066
Autres immobilisations corporelles	42 943	3 199	-	-	(25)	46 117
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	408 773	38 010	-	-	(8 887)	437 896

Dépréciations

	31.12.2017	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	8 805	669	-	-	(1 803)	7 671
Dépréciations immobilisations financières	52 888	3 620	-	-	(2 900)	53 608
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	65 435	4 289	-	-	(4 703)	65 021

Les dotations aux dépréciations financières concernent les titres au 31/12/2018 des sociétés Safran Electronics & Defense Morocco pour 1.450 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 500 KE, ISEI pour 600 KE, Safran Electronics & Defense Korea pour 120 KE, Robonic pour 200 KE, RS Alliance pour 750 KE et les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada pour 2 900 KE.

Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations											
(en milliers d'euros)											
	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 474,6		100,0	9 919,4	2 900,0	-	-	14 626,2	(311,7)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 467,4		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	23 342,9	1 636,8	692,0
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	13 230,0	(251,0)	697,5
- Safran Collibrys SA	Suisse	7 793,6		100,0	26 159,0	-	3 200,0	-	15 376,7	1 518,0	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 290,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	79 990,5	3 482,0	752,3
- Sofradir SAS (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	126 725,0	15 855,0	7 500,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	22 510,2	3 157,9	4 776,9
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 034,1		100,0	5 174,2	3 724,2	-	-	38 199,6	2 324,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 286,7		100,0	11 827,9	1 207,9	-	-	1 308,7	(361,5)	-
- Sagem USA Inc	USA	846,3		100,0	29 084,0	29 084,0	-	-	-	5 478,2	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 010,1		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	5 427,8	10,8	-
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	397,0	-	-	1 897,0	(140,0)	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	154,2		100,0	151,4	151,4	-	-	1 706,1	92,6	-
- ISEI	France	575,0		100,0	1 593,0	993,0	660,1				-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	39,1			400,0	280,0					-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	117,2			108,9	108,9					-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 984,1		49,0	1 800,0	-	-	-			
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-			200,0
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	19 238,0	820,0	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-			-
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-			0,9
- Sagembat Défense LLC	Emirats	35,9		49,0	14,7	14,7	-	-			-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	750,0	-			0,3
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-			-

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	98 753	22 995	75 758	108 011	23 724	84 287
Produits finis	189 945	21 998	167 947	198 965	17 921	181 044
En-cours de production	164 551	2 585	161 966	157 245	2 061	155 184
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	453 249	47 578	405 671	464 221	43 706	420 515

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2018	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	16 503	16 503	-	-
Créances clients et comptes rattachés	780 048	318 165	461 883	-
Créances fiscales et sociales	78 641	78 641	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	875 192	413 309	461 883	-
Créances diverses	198 494	77 485	121 009	-
Charges constatées d'avance	4 461	4 434	27	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	202 955	81 919	121 036	-
Dépréciations	(16 410)	(16 410)	-	-
Total	1 061 737	478 818	582 919	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 470	964
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 470	964

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	447 988	487 044
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	1 826	865
Total	449 814	487 909

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 462 Meuros contre 412 Meuros au 31 décembre 2017.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	45 695	1 909	931	-	48 535
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	37 288	-	-	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	3 802	1 909	-	-	5 711
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	19	-	931	-	950
Provisions réglementées	64 223	-	13 886	(9 449)	68 660
Résultat de l'exercice	716 604	(1 909)	31 344	(714 695)	31 344
Total	1 199 406	-	46 161	(724 144)	521 423

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2017	Dotations	Reprises		31.12.2018
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	64 041	13 886	-	(9 449)	68 478
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	64 223	13 886	-	(9 449)	68 660
Garanties de fonctionnement	31 037	9 087	-	(9 124)	31 000
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	31 184	14 035	-	(6 256)	38 963
Engagements de retraite et assimilés	69 967	8 331	-	(6 131)	72 167
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	17 837	13 822	-	(3 615)	28 044
Litiges	1 301	90	(100)	(764)	527
Autres	48 939	16 710	(5 821)	(13 301)	46 527
Total provisions pour risques et charges	200 265	62 075	(5 921)	(39 191)	217 228
Résultat d'exploitation		62 075	5 921	39 191	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		13 886	-	9 449	
Total		75 961	5 921	48 640	

Sur 2018, la provision pour situation nette négative de Colibrys a été reprise à hauteur de 1.350KE

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Taux d'actualisation	1,40%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	1,40%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2018	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(88 457)	(90 378)	(36)	(90 342)
Valeur de marché des actifs de couverture	(216)	(222)	(222)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(88 241)	(90 156)	186	(90 342)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	28 068	27 730	(106)	27 836
Engagements provisionnés au bilan	(60 173)	(62 426)	80	(62 506)
Coût des services rendus	4 899	4 960	3	4 957
Coût financier	1 116	1 201	4	1 197
Amortissement des écarts actuariels	1 590	1 250	(292)	1 542
Charge	7 605	7 411	(285)	7 696
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(3)	(3)	-
Prestations payées	(4 242)	(5 156)	-	(5 156)
Variation de provision - dotation (reprise)	3 362	2 252	(288)	2 540

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2018	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	22 356	579	3 382	18 394
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	20 993	-	2 678	18 314
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 363	579	704	80
Dettes financières	22 356	579	3 382	18 394
Avances et acomptes reçus sur des encours	722 768	722 768	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 438	170 438	-	-
Dettes fiscales et sociales	167 582	167 582	-	-
Autres dettes d'exploitation	10 806	10 806	-	-
Dette d'exploitation	1 071 594	1 071 594	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 102	8 102	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 102 052	1 080 275	3 382	18 394
Produits constatés d'avance	43 281	38 091	3 362	1 828
Total	1 145 333	1 118 366	6 744	20 222

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 145	1 363
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 243	115 815
Dettes fiscales et sociales	132 461	148 313
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	4 843	4 196
Autres dettes	4 889	4 605
Total	279 581	274 292

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 43.281 K€ contre 40.007 K€ en 2017 sont composés principalement pour :

- 30.751 K€ contre 27.752 K€ en 2017, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 1.818 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Première monte, produits et prestations associés	885 948	901 565
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	283 927	291 126
Ventes d'études	169 757	157 113
Autres	2 266	2 876
Total	1 341 898	1 352 680

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
France	817 150	787 856
Export	524 748	564 824
Total	1 341 898	1 352 680

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 7.521 K€.

En 2018, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 2.117 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Dividendes reçus et autres produits de participation	53 912	14 620
Intérêts et produits assimilés	310	446
Reprise de provision des titres de participation	-	2 900
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	550	401
Produits financiers	54 772	18 367
Dépréciations des titres de participation	(975)	(3 620)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(908)	(934)
Différences négatives de change	(523)	(455)
Charges financières	(2 406)	(5 009)
Résultat financier	52 366	13 358

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Variation des provisions réglementées	(1 984)	(4 437)
Produits sur opérations de gestion	1 798	8 420
Produits sur opérations en capital	838 668	7 474
Charges sur opérations de gestion	(560)	(61)
Charges sur opérations en capital	(179 284)	(2 178)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	658 638	9 218

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	(14 299)	-	(14 299)
Exceptionnel	9 218	-	9 218
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(6 095)	42 520	36 425
Total	(11 176)	42 520	31 344
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 512 467 437 Euros.

Le CICE correspond à 6% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Engagements sociaux	22 789	23 138
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	34 289	41 129
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	5 278	4 593
Autres engagements	24 542	88 455
Total	86 898	157 315

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	4 235	450
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	4 235	450

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	19 638,0	33 589,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	19 638,0	33 589,0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	5 344	50 021	5 478	11 371	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 344	50 021	5 478	11 371	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2018, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.18 USD

Les cours couverts EUR/USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2019 : 1 EUR = 1.18 USD
- 2020: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran
- 2021 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2018, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 19.034 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2017	31.12.2018
Ingénieurs et cadres	3 114	3 288
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 504	2 541
Ouvriers	865	857
Effectif salarié	6 483	6 686
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 483	6 686

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2018 ressortent à 352 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2018.

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital de 372 884 426,40 euros
Siège social : 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt
480 107 911 RCS Nanterre

ASSEMBLEE des ASSOCIES
DU
22 MAI 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-deux mai, à 15 heures, au siège social, 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par courriel en date du 15 mai 2019.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Martin Sion préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire.

Les sociétés Safran S.A., Safran Landing Systems et Safran Transmission Systems, associés de la Société, sont respectivement représentées par Messieurs Philippe Petitcolin, Jean-Paul Alary et Eric Valentin, présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire, qui constate que tous les actionnaires sont présents, détenant la totalité des 621 474 044 actions qui composent le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Gaël Lamant, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, et Messieurs Romuald Périnelle et Bruno Simon, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société tels qu'ils sont actuellement en vigueur,
- la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire,
- ainsi que les documents adressés aux associés avec leur convocation ou tenus à leur disposition :
 - o l'ordre du jour,
 - o le rapport du Président, comprenant notamment en ses annexes :
 - le projet de texte des résolutions,
 - les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
 - o les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2018 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2018 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 31 343 717,70 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
(Affectation des résultats de l'exercice 2018 et fixation du dividende)

L'Assemblée, constatant que le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 5 709 918,35 euros et d'un prélèvement sur la prime d'émission de 234 806,59 euros, porte le bénéfice distribuable à la somme de 37 288 442,64 euros, et décide, conformément à la proposition du Président, d'en affecter la totalité au versement d'un dividende de 0,06 euro par action.

Le report à nouveau sera en conséquence de 0 euro et le montant de la prime d'émission porté à 4 350 973,40 euros.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> ¹
2017	1,15 euro	714 695 150,60 euros ²
2016	0,11 euro	68 362 144,84 euros ²
2015	0,78 euro	484 749 754,32 euros ³

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

La collectivité des associés réunie en Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés réunie en Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 15h30.

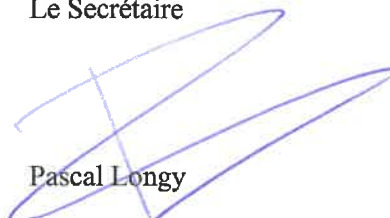
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président



Martin Sion

Le Secrétaire



Pascal Longy

¹ Nombre total d'actions inchangé depuis 2009 soit 621 474 044 actions rémunérées de 0,60€ de nominal chacune

² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

³ Éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

MAZARS

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 372 884 426,40 €

18/20 Quai du point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt

480 107 911 RCS NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme » de l'annexe aux comptes annuels, certains des contrats sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Cette méthode nécessite une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation et des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société pour le suivi de ces contrats, ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations sur la base des informations disponibles dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

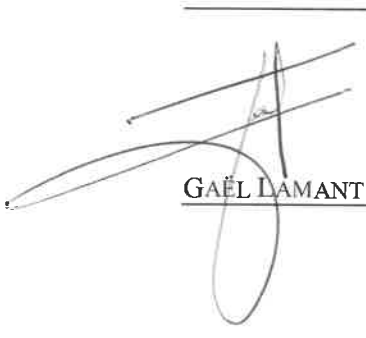
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 15 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



GAËL LAMANT



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2018

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	27

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2017	31.12.2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 341 898	1 352 680
Production stockée		(30 645)	4 359
Production immobilisée		15 577	16 256
Transfert de charges d'exploitation	4.2	5 235	7 521
Reprises sur amortissements et provisions		106 913	76 856
Autres produits		9 917	14 775
Produits d'exploitation (1)		1 448 895	1 472 447
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(739 186)	(767 955)
Achats stockés d'approvisionnement		(342 468)	(375 987)
Matières premières		(342 468)	(375 987)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 669)	6 612
Achats de sous-traitance		(142 746)	(121 750)
Achats non stockés de matières et fournitures		(57 790)	(77 086)
Services extérieurs		(191 513)	(199 744)
Impôts, taxes et versements assimilés		(37 210)	(37 928)
Charges de personnel		(524 310)	(558 557)
Salaires et traitements		(324 653)	(343 105)
Charges sociales		(199 657)	(215 452)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(163 740)	(128 604)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(48 198)	(41 320)
Sur actif circulant: dépréciations		(54 830)	(25 740)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(60 712)	(61 544)
Autres charges		(5 350)	(7 060)
Charges d'exploitation (2)		(1 469 796)	(1 500 104)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(20 901)	(27 657)
Produits financiers		54 772	18 367
Charges financières		(2 406)	(5 009)
Résultat financier	4.3	52 366	13 358
Résultat courant (avant impôts)		31 465	(14 299)
Produits exceptionnels		850 186	25 354
Charges exceptionnelles		(191 548)	(16 136)
Résultat exceptionnel	4.4	658 638	9 218
Participation des salariés		(5 639)	(6 095)
Impôts sur les bénéfices	4.5	32 140	42 520
Total des produits		2 353 853	1 516 168
Total des charges		(1 637 249)	(1 484 824)
Bénéfice / (Perte) net(te)		716 604	31 344

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF					
	Note	31.12.2017	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2018
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	3.1	9 947	59 869	49 317	10 552
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		2 475	52 397	49 317	3 080
Immobilisations corporelles	3.1	247 152	707 393	445 567	261 826
Immobilisations financières	3.1	127 439	181 999	53 608	128 391
Titres de participations		118 226	172 860	53 571	119 289
Autres immobilisations financières		9 213	9 139	37	9 102
Total Actif immobilisé		384 538	949 261	548 492	400 769
Stocks et en-cours	3.2	405 671	464 221	43 706	420 515
Avances et acomptes versés	3.3	16 616	16 503	-	16 503
Créances clients et comptes rattachés	3.3	732 661	780 048	16 178	763 870
Autres créances	3.3	986 535	277 135	232	276 903
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	1 470	964	-	964
Charges constatées d'avance	3.6	3 098	4 461	-	4 461
Total Actif circulant		2 146 051	1 543 332	60 116	1 483 216
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-		-
Total actif		2 530 589	2 492 593	608 608	1 883 985
PASSIF					
	Note	31.12.2017	31.12.2018		
(en milliers d'euros)					
Capital social	3.8	372 884	372 884		
Autres éléments de capitaux propres	3.8	45 695	48 535		
Provisions réglementées	3.8	64 223	68 660		
Résultat de l'exercice	3.8	716 604	31 344		
Capitaux propres		1 199 406	521 423		
Avances et dettes conditionnées		-	-		
Autres fonds propres		-	-		
Provisions pour risques et charges	3.9	200 265	217 228		
Emprunts obligataire	3.10	-	-		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	20 482	22 356		
Avances et acomptes reçus	3.10	702 479	722 768		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	190 803	178 541		
Autres dettes	3.10	177 147	178 388		
Produits constatés d'avance	3.12	40 007	43 281		
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 331 183	1 362 562		
Ecart de conversion - Passif	3.13	-	-		
Total passif		2 530 589	1 883 985		

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 883 985 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 344 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur 2018, Safran Electronics & Defense a vendu le site d'Argenteuil.

Le prix de cession étant de 7 450 KE soit 8 940 KE TVA incluse, l'acquéreur a payé une partie du montant à la signature de l'acte, soit 3 300 KE.

Le solde soit la somme de 4 150 KE est payable à terme soit :

- au jour de la délibération de l'autorité compétente approuvant l'évolution du PLU permettant le projet envisagé par l'acquéreur.
- ou au plus tard à l'issue des 48 mois à compter de la date de signature soit en mars 2022.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2018-01 du 20 avril 2018 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2017 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'achèvement

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

L'accord d'intéressement 2014 étant arrivé à son terme, un nouvel accord d'intéressement a été signé le 21/06/2017 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2017, 2018 et 2019.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2017	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	49 132	1 205	2 060	-	52 397
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	56 604	1 205	2 060	-	59 869
Terrains	12 004	108	-	(1 335)	10 777
Constructions	166 481	9 673	4 296	(8 339)	172 111
Installations, matériel, outillages	391 664	15 797	23 018	(1 365)	429 114
Autres immobilisations corporelles	49 642	559	779	(26)	50 954
Immobilisations corporelles en cours	44 939	29 651	(30 153)	-	44 437
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	664 730	55 788	(2 060)	(11 065)	707 393
Participations financières	171 077	1 783	-	-	172 860
Créances rattachées à des participations	4 032	885	-	-	4 917
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	3 844	(926)	-	-	2 918
Autres immobilisations financières	1 325	(70)	-	-	1 255
Immobilisations financières	180 327	1 672	-	-	181 999

Amortissements

	31.12.2017	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	42 916	2 659	-	(846)	-	44 729
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	846	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	42 916	2 659	-	-	-	45 575
Terrains	3 974	222	-	-	(550)	3 646
Constructions	76 390	7 718	-	-	(7 041)	77 067
Installations, matériel, outillages	285 466	26 871	-	-	(1 271)	311 066
Autres immobilisations corporelles	42 943	3 199	-	-	(25)	46 117
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	408 773	38 010	-	-	(8 887)	437 896

Dépréciations

	31.12.2017	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2018
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	8 805	669	-	-	(1 803)	7 671
Dépréciations immobilisations financières	52 888	3 620	-	-	(2 900)	53 608
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	65 435	4 289	-	-	(4 703)	65 021

Les dotations aux dépréciations financières concernent les titres au 31/12/2018 des sociétés Safran Electronics & Defense Morocco pour 1.450 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 500 KE, ISEI pour 600 KE, Safran Electronics & Defense Korea pour 120 KE, Robonic pour 200 KE, RS Alliance pour 750 KE et les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada pour 2 900 KE.

Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations											
(en milliers d'euros)											
	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 474,6		100,0	9 919,4	2 900,0	-	-	14 626,2	(311,7)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 467,4		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	23 342,9	1 636,8	692,0
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	13 230,0	(251,0)	697,5
- Safran Collibrys SA	Suisse	7 793,6		100,0	26 159,0	-	3 200,0	-	15 376,7	1 518,0	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 290,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	79 990,5	3 482,0	752,3
- Sofradir SAS (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	126 725,0	15 855,0	7 500,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	22 510,2	3 157,9	4 776,9
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 034,1		100,0	5 174,2	3 724,2	-	-	38 199,6	2 324,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 286,7		100,0	11 827,9	1 207,9	-	-	1 308,7	(361,5)	-
- Sagem USA Inc	USA	846,3		100,0	29 084,0	29 084,0	-	-	-	5 478,2	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 010,1		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	5 427,8	10,8	-
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	397,0	-	-	1 897,0	(140,0)	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	154,2		100,0	151,4	151,4	-	-	1 706,1	92,6	-
- ISEI	France	575,0		100,0	1 593,0	993,0	660,1				-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	39,1			400,0	280,0					-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	117,2			108,9	108,9					-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 984,1		49,0	1 800,0	-	-	-			
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-			200,0
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	19 238,0	820,0	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-			-
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-			0,9
- Sagembat Défense LLC	Emirats	35,9		49,0	14,7	14,7	-	-			-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	750,0	-			0,3
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-			-

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	98 753	22 995	75 758	108 011	23 724	84 287
Produits finis	189 945	21 998	167 947	198 965	17 921	181 044
En-cours de production	164 551	2 585	161 966	157 245	2 061	155 184
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	453 249	47 578	405 671	464 221	43 706	420 515

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2018	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	16 503	16 503	-	-
Créances clients et comptes rattachés	780 048	318 165	461 883	-
Créances fiscales et sociales	78 641	78 641	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	875 192	413 309	461 883	-
Créances diverses	198 494	77 485	121 009	-
Charges constatées d'avance	4 461	4 434	27	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	202 955	81 919	121 036	-
Dépréciations	(16 410)	(16 410)	-	-
Total	1 061 737	478 818	582 919	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 470	964
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 470	964

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	447 988	487 044
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	1 826	865
Total	449 814	487 909

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 462 Meuros contre 412 Meuros au 31 décembre 2017.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	45 695	1 909	931	-	48 535
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	37 288	-	-	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	3 802	1 909	-	-	5 711
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	19	-	931	-	950
Provisions réglementées	64 223	-	13 886	(9 449)	68 660
Résultat de l'exercice	716 604	(1 909)	31 344	(714 695)	31 344
Total	1 199 406	-	46 161	(724 144)	521 423

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2017	Dotations	Reprises		31.12.2018
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	64 041	13 886	-	(9 449)	68 478
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	64 223	13 886	-	(9 449)	68 660
Garanties de fonctionnement	31 037	9 087	-	(9 124)	31 000
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	31 184	14 035	-	(6 256)	38 963
Engagements de retraite et assimilés	69 967	8 331	-	(6 131)	72 167
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	17 837	13 822	-	(3 615)	28 044
Litiges	1 301	90	(100)	(764)	527
Autres	48 939	16 710	(5 821)	(13 301)	46 527
Total provisions pour risques et charges	200 265	62 075	(5 921)	(39 191)	217 228
Résultat d'exploitation		62 075	5 921	39 191	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		13 886	-	9 449	
Total		75 961	5 921	48 640	

Sur 2018, la provision pour situation nette négative de Colibrys a été reprise à hauteur de 1.350KE

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Taux d'actualisation	1,40%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	1,40%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(88 457)	(90 378)	(36)	(90 342)
Valeur de marché des actifs de couverture	(216)	(222)	(222)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(88 241)	(90 156)	186	(90 342)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	28 068	27 730	(106)	27 836
Engagements provisionnés au bilan	(60 173)	(62 426)	80	(62 506)
Coût des services rendus	4 899	4 960	3	4 957
Coût financier	1 116	1 201	4	1 197
Amortissement des écarts actuariels	1 590	1 250	(292)	1 542
Charge	7 605	7 411	(285)	7 696
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(3)	(3)	-
Prestations payées	(4 242)	(5 156)	-	(5 156)
Variation de provision - dotation (reprise)	3 362	2 252	(288)	2 540

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2018	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	22 356	579	3 382	18 394
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	20 993	-	2 678	18 314
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 363	579	704	80
Dettes financières	22 356	579	3 382	18 394
Avances et acomptes reçus sur des encours	722 768	722 768	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 438	170 438	-	-
Dettes fiscales et sociales	167 582	167 582	-	-
Autres dettes d'exploitation	10 806	10 806	-	-
Dettes d'exploitation	1 071 594	1 071 594	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 102	8 102	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 102 052	1 080 275	3 382	18 394
Produits constatés d'avance	43 281	38 091	3 362	1 828
Total	1 145 333	1 118 366	6 744	20 222

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 145	1 363
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 243	115 815
Dettes fiscales et sociales	132 461	148 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 843	4 196
Autres dettes	4 889	4 605
Total	279 581	274 292

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 43.281 K€ contre 40.007 K€ en 2017 sont composés principalement pour :

- 30.751 K€ contre 27.752 K€ en 2017, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 1.818 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Première monte, produits et prestations associés	885 948	901 565
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	283 927	291 126
Ventes d'études	169 757	157 113
Autres	2 266	2 876
Total	1 341 898	1 352 680

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
France	817 150	787 856
Export	524 748	564 824
Total	1 341 898	1 352 680

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 7.521 K€.

En 2018, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 2.117 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Dividendes reçus et autres produits de participation	53 912	14 620
Intérêts et produits assimilés	310	446
Reprise de provision des titres de participation	-	2 900
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	550	401
Produits financiers	54 772	18 367
Dépréciations des titres de participation	(975)	(3 620)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(908)	(934)
Différences négatives de change	(523)	(455)
Charges financières	(2 406)	(5 009)
Résultat financier	52 366	13 358

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Variation des provisions réglementées	(1 984)	(4 437)
Produits sur opérations de gestion	1 798	8 420
Produits sur opérations en capital	838 668	7 474
Charges sur opérations de gestion	(560)	(61)
Charges sur opérations en capital	(179 284)	(2 178)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	658 638	9 218

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	(14 299)	-	(14 299)
Exceptionnel	9 218	-	9 218
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(6 095)	42 520	36 425
Total	(11 176)	42 520	31 344
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 512 467 437 Euros.

Le CICE correspond à 6% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Engagements sociaux	22 789	23 138
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	34 289	41 129
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	5 278	4 593
Autres engagements	24 542	88 455
Total	86 898	157 315

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2018
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	4 235	450
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	4 235	450

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	19 638,0	33 589,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	19 638,0	33 589,0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	5 344	50 021	5 478	11 371	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 344	50 021	5 478	11 371	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2018, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.18 USD

Les cours couverts EUR/USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2019 : 1 EUR = 1.18 USD
- 2020: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran
- 2021 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2018, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 19.034 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2017	31.12.2018
Ingénieurs et cadres	3 114	3 288
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 504	2 541
Ouvriers	865	857
Effectif salarié	6 483	6 686
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 483	6 686

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2018 ressortent à 352 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2018.